

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Communauté de communes du Sud Territoire

www.cc-sud-territoire.fr





Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, arrêté par l'organe délibérant de l'établissement*. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

**article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales*



4	Édito
5	Gestion de la crise sanitaire et plan de relance économique
8	Aménagement du territoire
11	Contractualisation
12	Santé
13	Développement économique
18	Commerce
19	Tourisme
20	École de musique
21	Centre aquatique
22	Eau potable
25	Assainissement collectif et non collectif
28	Ordures ménagères
31	GEMAPI
34	Urbanisme - Instruction Droit des Sols
37	Police municipale intercommunale
40	Communication
43	Vie institutionnelle



2020 a été pour la Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) une année pour le moins singulière marquée, comme partout dans le Monde, par l'épidémie de COVID-19 et la crise sanitaire qui en a découlé. Une crise mondiale qui n'a épargné personne et qui donne à 2020 des airs de nouvel an 0 tant les habitudes et ce que nous tenions pour acquis ont été chamboulés, remis en question avec des conséquences qui risquent de se faire sentir encore longtemps.

Une crise qui, dès l'annonce du premier confinement, le 16 mars 2020, a mis au défi la CCST et a conditionné une large part de l'activité intercommunale. Il a ainsi fallu s'adapter, continuer à assurer les services de première nécessité et répondre à de nouveaux besoins. Bref, il a fallu réagir et mettre en place les actions et les mesures qu'exigeait la situation pour soutenir et accompagner le territoire, les acteurs économiques, les structures locales et les habitants. Le détail de ces différentes actions et mesures figure dans le présent rapport d'activité et vous pourrez constater que la CCST n'a pas ménagé ses efforts. En particulier, le Plan de relance économique du Sud Territoire, voté à l'unanimité en juin 2020, a mobilisé et continue de mobiliser des moyens conséquents.

Face à ce contexte inédit et des conditions de travail complètement bouleversées, l'ensemble de l'équipe intercommunale s'est adaptée et s'est organisée avec créativité et pragmatisme pour assurer la continuité du service public : qu'elle en soit ici une nouvelle fois remerciée.

En parallèle des mesures d'urgence et malgré la crise, la CCST a maintenu en 2020 un niveau conséquent d'investissement, garant de développement et d'avenir. Un engagement rendu possible grâce à une base solide, à une gestion saine de l'intercommunalité, à un travail de fond et aux outils mis en place. C'est ainsi notamment que les programmes d'investissement en matière d'eau et d'assainissement se sont poursuivis et que la prise de compétence « Centre aquatique intercommunal » a pu s'opérer en temps et en heure au 1^{er} juillet 2020, comme décidé en 2019.

Une prise de compétence qui permet de créer, avec l'École de musique intercommunale mise en place en septembre 2018, un pôle culturel et sportif intercommunal, facteur d'attractivité essentiel au Sud Territoire.

Notons enfin que l'année 2020 a été celle du renouvellement des instances intercommunales suite aux élections municipales. J'ai eu le plaisir et l'honneur d'être reconduit à la tête de la Communauté de communes du Sud Territoire pour six nouvelles années et je remercie à nouveau mes collègues élus qui, par ce geste, m'ont renouvelé leur soutien et leur confiance.

Nous le savions déjà mais la crise sanitaire de 2020 nous l'a montré avec force : ce que nous ne faisons pas nous-mêmes, personne ne le fera à notre place !

Christian RAYOT
Président de la Communauté de communes du Sud Territoire

Gestion de la crise sanitaire et plan de relance économique

1. Association au plan régional de « reprise de l'activité » : mise en place du Fonds Régional des Territoires (FRT)

La crise sanitaire et le confinement qui en a résulté ont mis en grande difficulté économique et financière les entreprises de l'économie de proximité. Pour soutenir ces petites sociétés, un accompagnement au plus près des territoires a été nécessaire. À ce titre, la Région et la Communauté de communes du Sud Territoire ont convenu d'un Pacte régional.

Ce pacte régional repose sur deux fonds :

- Un Fonds Régional des Territoires (FRT) en subventions, géré par la Communauté de communes du Sud Territoire (par délégation d'octroi des aides) et constitué de deux volets à savoir un volet entreprises et un volet collectivités ;
- Un Fonds d'Avances Remboursables Consolidation de Trésorerie (FARCT), géré par la régie régionale ARDEA.

Le 25 juin 2020 le Conseil communautaire a validé ce dispositif et la participation de la Collectivité au côté de la Région par conventionnement. Les conventions ont été signées en septembre 2020.

Le premier fonds (FRT) a pour objectif d'apporter une aide directe exceptionnelle aux investissements des entreprises de l'économie de proximité et aux investissements et dépenses de fonctionnement des collectivités, associations, coopératives et Groupement d'Intérêt Économique (GIE) concourant au développement économique et à l'accompagnement des entreprises.

Ce fonds est dimensionné à hauteur de 6 € par habitant, 5 € apportés par la Région dont 4 en investissement et 1 en fonctionnement et 1 € apporté par la Collectivité en investissement.

L'aide exceptionnelle pour le Sud Territoire se répartit comme suit :

- Investissement : 117 655 € dont 94 124 € apportés par la Région et 23 531 € apportés par la Communauté de communes ;
- Fonctionnement : 23 531 € apportés par la Région.

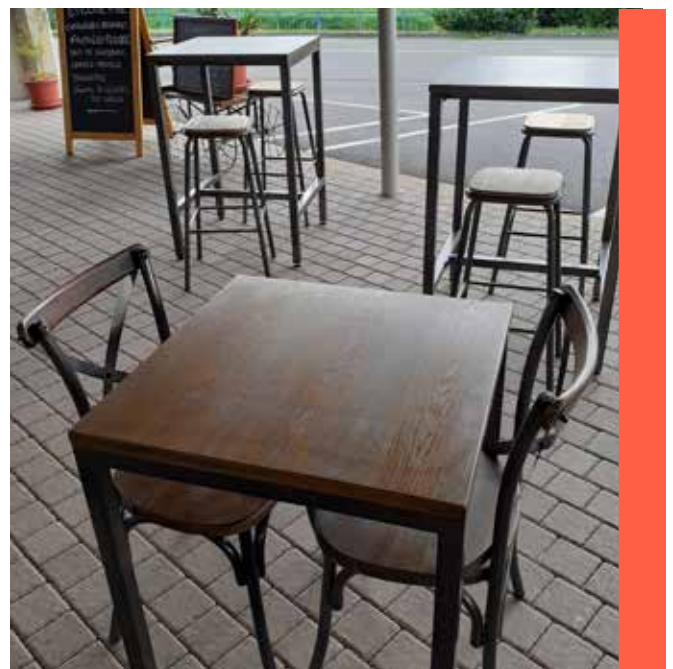
Le second fonds (FARCT) a pour vocation de soutenir la trésorerie des entreprises de proximité à travers des avances de fonds sans intérêts remboursables sur cinq années après deux années de franchise étalant ainsi sur sept ans les retours. Ce fonds est cofinancé par la Région Bourgogne Franche-Comté, la Banque des Territoires et les intercommunalités. La régie régionale ARDEA a pour mission de gérer l'enveloppe financière destinée au financement des prêts.

La Communauté de communes apporte à ce titre la somme de 23 531 € pour son territoire.

Suite à la mise en place du dispositif et sa communication à destination des différents acteurs économiques du Sud Territoire, les premières demandes d'aide effectuées au titre du Fonds Régional des Territoires sont parvenues dès septembre à la Collectivité.

Les aides attribuées pour l'année 2020 au titre du FRT se montent à 5 069,90 € en investissement et 9 248,30 € en fonctionnement.

L'efficacité du dispositif mis en place au cours du second semestre 2020 portera majoritairement sur l'année 2021.



2. Annulation de loyers communautaires

Dans le cadre des pouvoirs exceptionnels que le Gouvernement a confié aux exécutifs des collectivités territoriales pendant la crise sanitaire, la CCST a suspendu l'encaissement des loyers des propriétés communautaires (bâtiment relais des Chauffours, Cabanes des Grands-Reflets, Auberge du Canal, Centre commercial de l'Allaine à Delle), sur les mois de mars à juin 2020 inclus, afin de soulager la trésorerie des entreprises concernées. Ces loyers ont été en définitive annulés en 2021.

3. Aide à l'immobilier d'entreprise liée à la crise sanitaire

Deux réunions post-confinement ont été réalisées (entre juin et novembre) à la CCST en collaboration avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), réunions d'informations relatives aux aides "COVID" auxquelles les associations de commerçants de Delle-Joncherey-Grandvillars et de Beaucourt ont participé.

Plus de 100 professionnels ont été visités pour les informer des aides à percevoir.

La CCST a pu aider dans un 1^{er} temps, 50 entreprises avec l'aide à 1 000 € (50 000 €). D'autres dossiers ont été réalisés en 2021.

4. Complément des aides d'Etat pour l'achat de véhicules en direction des communes

Une délibération a été prise en Conseil communautaire du 25 juin 2020 proposant de doubler le montant de la prime allouée par l'Etat pour l'achat par les communes de véhicules électriques ou hybrides dans le cadre du plan récemment annoncé, dans la limite de dix véhicules, dans l'ordre de réception des demandes.

La commune de Beaucourt a pu bénéficier de ce dispositif.

5. Solidarité pendant la crise sanitaire

Tout au long de la crise sanitaire, et plus particulièrement pendant la période de premier confinement, la Communauté de communes a fait jouer la carte de la solidarité avec ses communes membres en organisant et en gérant le suivi de commandes de masques et de blouses, au moment où il était alors difficile de s'en procurer.

Elle a ainsi proposé et pris en charge financièrement, plusieurs commandes groupées de masques en tissu réutilisables et de blouses. Au total, la Communauté de communes a dépensé 113 150 € dans l'achat de masques et 8 736 € dans l'achat de blouses pour son compte et celui des communes membres intéressées. A noter que cette prise en charge par la CCST n'a pas donné lieu à refacturation aux communes bénéficiaires.

La CCST a également mis à disposition des commerçants des kits de protection, sur la base de commandes groupées par la Chambre de Métiers, en prenant en charge la moitié des coûts qui leur ont été facturés, pour un montant de 2 000 €.



6. Actions de communication en lien avec la crise sanitaire

Si la crise sanitaire a entraîné de nombreuses annulations, elle a aussi créé de nouveaux besoins :

- Communication presse et digitale accrue pour informer les habitants du fonctionnement des services à la population aux différentes étapes de la crise, en particulier en ce qui concerne le service Ordures ménagères.
- Création et mise en ligne d'une cartographie des commerces ouverts aux différentes étapes de la crise. Un outil dont l'objectif était double : faire connaître les structures ouvertes et leurs conditions d'accès (horaires d'ouverture, vente à emporter, livraisons...) et délivrer une information actualisée et utile aux habitant(e)s.



- Opération Facebook « Ma vie de confiné(e) » invitant les habitants à partager des clichés de leur vie durant le confinement, le but étant avant tout de participer à maintenir le lien social.
- Jeu-concours gratuit « La Communauté de communes du Sud Territoire vous offre votre repas du samedi soir » sur la page Facebook de la CCST, sur 5 semaines entre novembre et décembre visant à valoriser l'activité des restaurateurs.



- Campagne départementale « Je consomme local » : les Présidents des trois intercommunalités du Territoire de Belfort, en partenariat avec l'État et la Chambre de métiers et de l'artisanat, ont lancé lors du déconfinement de mi-mai 2020, une campagne de communication (campagne d'affichage, insertions dans les journaux, présence sur les réseaux sociaux...) invitant les habitants à se montrer solidaires et à consommer local. La figure emblématique du lion a été choisie pour illustrer cette campagne.



- Plan de reprise économique local : communication sur les mesures applicables localement avec création d'une partie dédiée aux aides pour le secteur économique sur le site internet de la CCST (boîte à outils), création de flyers et d'affiches pour promouvoir les différents dispositifs.



Aménagement du territoire

1. Réhabilitation de l'ensemble immobilier des Fonteneilles à Beaucourt

Suite à l'étude de faisabilité commandée en 2016, la Communauté de communes avait lancé un appel à projet global pour le réaménagement du bâtiment et ses abords, en programme immobilier à vocation de logement pour les 2/3 du bâtiment, l'aile du bâtiment restante étant dévolue à l'accueil d'activités commerciales, tertiaires ou de service public.

Projet de logements

Le marché a été attribué à la société Loft Company, basée en Alsace et spécialisée dans la réhabilitation de friches industrielles en programmes de logements (projets réalisés sur Mulhouse et Guebwiller).

Dans le cadre de cette opération, la CCST s'était engagée à participer à cette pré-commercialisation à hauteur de 108 000 € TTC, versés intégralement fin 2019.

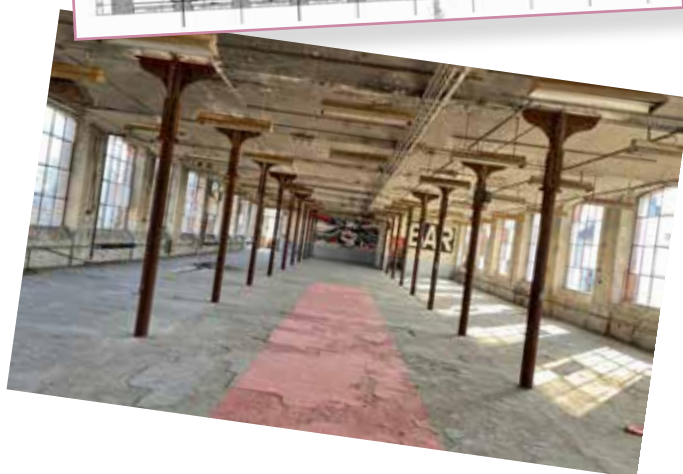
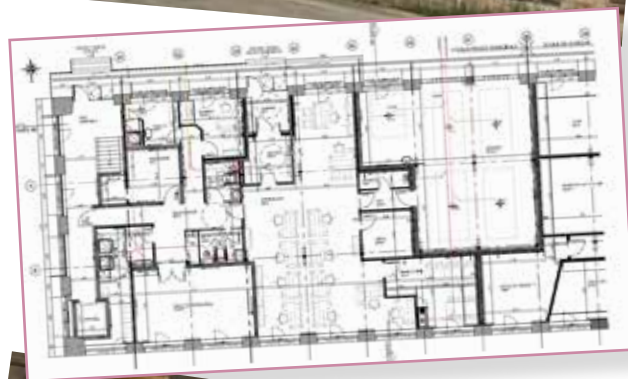
Le nombre de réservations de logements étant bien en deçà des objectifs fixés après une année de pré-commercialisation, Loft Company n'a pas souhaité poursuivre. Une nouvelle réflexion sur la suite du projet a été engagée.

Réhabilitation de l'aile Sud

En parallèle, la Communauté de communes du Sud Territoire, restant propriétaire de l'aile Sud du bâtiment ayant vocation à accueillir des activités tertiaires, de commerce ou des services publics, a travaillé avec la Ville de Beaucourt sur leur projet d'installation de la médiathèque et envisage d'installer les locaux de la Police Municipale Intercommunale ainsi que l'antenne beaucourtoise de l'École de Musique Intercommunale.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour ces travaux a été attribué en octobre 2019 au groupement dont le bureau d'études BEJ est mandataire, pour un montant de 84 840 € TTC. Un premier avant-projet sommaire a été rendu début 2020. Différentes réunions de travail se sont succédées aboutissant au dépôt du permis de construire fin 2020.

Les travaux d'aménagement de cette aile débuteront en 2021.



2. Prise de compétence Centre aquatique

La Communauté de communes du Sud Territoire s'est prononcée favorablement, lors de son conseil communautaire du 19 septembre 2019, sur la prise de compétence : "Etude, construction, entretien et fonctionnement d'équipements et/ou de services culturels et sportifs d'intérêt communautaire au 1^{er} juillet 2020."

Dans ce cadre, le Centre aquatique situé à Delle est devenu intercommunal depuis cette date.

La première partie de l'année 2020 a été consacrée aux différentes opérations de transfert, financier et de personnel, à la création d'un budget annexe, d'une régie de recettes, ou vote des tarifs à la création de postes... afin de permettre l'exercice de la compétence dès le 1^{er} juillet (voir bilan du Centre aquatique p19).



3. Concession des Forges

L'aménagement du site des Forges à Grandvillars se poursuit. La seconde phase du projet est en cours d'achèvement et porte sur l'aménagement de la Place des Forges et des espaces situés au nord du canal usinier, l'enjeu principal étant de créer un trait d'union entre la Place des Forges et les différentes fonctions urbaines :

- la Place des Forges, autrefois cour logistique, est totalement sortie de l'espace industriel et son aménagement est à ce jour terminé,
- le bâtiment dit « casernes » a été démoli pour laisser place à l'aménagement d'un parking qui est en cours de réalisation ; il permettra de desservir les bâtiments R et U et notamment les services techniques de la CCST présents au RdC du bâtiment R,
- les travaux sur le canal dans cette seconde phase sont à ce jour terminés et ont consisté en la restauration des vannages et du bassin qui servait de réservoir pour les besoins énergétiques et la mise en valeur des installations hydrauliques.



4. Amélioration de la qualité de vie des personnes vieillissantes et en perte d'autonomie locataires de Territoire Habitat

La CCST s'est engagée conjointement aux côtés du Département du Territoire de Belfort et de Territoire Habitat dès 2012 dans un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des personnes vieillissantes et des personnes en perte d'autonomie locataires de Territoire Habitat. Dans ce cadre, Territoire Habitat contractualise individuellement avec les différents EPCI.

La CCST participe à hauteur de 10 000 € par an pendant toute la durée de la convention, renouvelée fin 2020.



5. OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

L'OPAH du Sud Territoire a été lancée le 25 juin 2019 par la signature d'une convention de 3 ans avec l'État, l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et le Département du Territoire de Belfort. Cette convention prévoit près de 2,4 millions d'€ de subventions au bénéfice des propriétaires occupants et bailleurs éligibles dont 2 126 955 € de l'ANAH, 313 500 € de la CCST et 31 500 € du Département du Territoire de Belfort.

Les objectifs de l'OPAH sont la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, l'amélioration du bâti existant (performances énergétiques, adaptation du logement à la perte d'autonomie et/ou au handicap), la lutte contre la vacance locative, le développement d'un parc à vocation sociale et la valorisation du patrimoine architectural.

Au niveau quantitatif, il s'agit de réhabiliter, sur 3 ans, 204 logements, dont 117 dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique.

La mission de suivi-animation relative à l'OPAH a été confiée au cabinet URBAM Conseil qui réalise notamment des permanences au siège de la CCST un jeudi sur deux en sus des prises de RDV.

URBAM Conseil a comme mission d'accompagner, de manière neutre, gratuite et sans engagement, les propriétaires du Sud Territoire dans leurs projets de travaux.

En 2020, 1 dossier de propriétaire bailleur (représentant 1 logement) et 40 dossiers de propriétaires occupants (représentant 40 logements) ont été engagés avec un abondement prévu par la CCST à hauteur de 14 000 €.

Si on cumule ces chiffres avec ceux de 2019, soit sur les 18 mois de fonctionnement de l'OPAH, on obtient 4 dossiers de propriétaires bailleurs (représentant 10 logements) et 55 dossiers de propriétaires occupants (représentants 55 logements) avec un abondement intercommunal prévu de 62 000 €.

Les résultats de l'année 2020 sont inférieurs à ceux attendus. En cause principalement : la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 et la mise en place, au niveau national, du dispositif MaPrimRénov', non cumulable avec l'OPAH.



Contractualisation

1. Contrat métropolitain Nord Franche-Comté

Signé le 26 juin 2019 pour une durée de 3 ans, le Contrat métropolitain Nord Franche-Comté, coordonné par le Pôle métropolitain, comprend 49 projets pour un montant d'accompagnement de la Région de 35 millions d'€ dont 7,988 millions d'€ au titre du « volet Cap Territoire » (volet territorial).

Il se structure autour de 3 axes stratégiques :

1. Favoriser les conditions d'un développement conjoint de l'enseignement supérieur et de projets novateurs ;
2. Favoriser le développement foncier des entreprises et accompagner l'essor du numérique ;
3. Mettre en œuvre une politique globale d'attractivité.

A l'échelle du Sud Territoire, 3 projets sont inscrits à ce contrat :

· sur le volet métropolitain :

- Réaménagement du site des Forges à Grandvillars phase 2 portée par la CCST via une concession à la SODEB (Société d'équipement du Territoire de Belfort) pour un montant total de 2 148 000 € dont 1 000 000 € de fonds régionaux.

· sur le volet territorial « Cap Territoire » :

- Restructuration d'une friche commerciale à Delle (ZAC de l'Allaine), projet porté par la CCST pour un coût global de 2 200 000 € dont 300 000 € de fonds régionaux ;
- Création d'un complexe sportif à Delle, projet porté par la Ville de Delle pour un montant global de 3 000 000 € dont 150 000 € de fonds régionaux.

2. Territoire d'industrie

Le Nord Franche-Comté, dont fait partie le Sud Territoire, est historiquement une terre d'industrie, de créateurs et d'innovation. Lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018, le Nord Franche-Comté a été identifié par le Premier ministre comme l'un des 124 Territoires d'industrie français. Cette labellisation s'inscrit dans la stratégie gouvernementale de reconquête industrielle et de développement des territoires.

Sous la houlette du Pôle métropolitain, le Nord Franche-Comté est ainsi le 3^{ème} territoire à signer, le 19 mars 2019, un Protocole d'accord « Territoire d'Industrie » à l'échelle nationale. Ce protocole contient 18 actions réparties sur 3 axes :

Recruter / Innover / Attirer.

Grâce à cette labellisation, le territoire entend répondre aux enjeux auxquels les entreprises industrielles doivent faire face. La formation, le recrutement, l'attractivité, la fidélisation des salariés, l'innovation, la simplification administrative sont autant de thématiques sur lesquelles les institutions du Nord Franche-Comté sont mobilisées.

3. Contrat de revitalisation des bourgs-centres

A l'issue d'une phase d'étude et de prospection, dont le pilotage et l'ingénierie ont été assurés par la CCST et qui a permis de définir une stratégie commune avec des déclinaisons par bourg-centre, un Contrat de revitalisation a été signé, le 26 novembre 2019, entre la CCST, Beaucourt, Delle, Grandvillars et la Région. D'une durée de 3 ans, ce contrat comprend 15 projets, représentant près de 6,5 M d'€ d'investissements, soutenus à hauteur de 1,5 M d'€ par la Région.

En 2020, plusieurs projets inscrits ont été lancés dont le projet de réhabilitation des Fonteneilles à Beaucourt.

4. Contrat de ruralité

Pour mémoire, la CCST et l'État ont signé, le 13 mars 2017, un Contrat de ruralité d'une durée de 4 ans, premier du département.

En 2020, la mise en œuvre des 27 projets structurants inter-communaux et communaux inscrits dans ce contrat s'est finalisée avant la mise en place, prévue en 2021, d'une nouvelle génération de contrat avec l'Etat. Les projets du Contrat de ruralité représentent un montant total de 16 665 700 € dont 2,68 M€ de financements de l'État.

Santé

1. Acquisition de cellules dans le Parc de Dérivé Maison médicale de Delle

La Communauté de communes du Sud Territoire, dans le cadre de sa politique de soutien d'une part aux bourgs-centres de son territoire, d'autres part aux médecins dans un objectif d'amélioration de l'offre de soins, s'est portée acquéreur de 2 cellules dans le nouveau projet en construction sur la commune de Delle « le Parc de Dérivé », accueillant une maison médicale.

L'acquisition d'environ 155 m² de locaux pour un montant total d'acquisition de 363 167,40 € TTC doit permettre l'installation, à terme, de médecins (généralistes ou spécialistes) ou professions para-médicales, permettant de rétablir la démographie médicale sur la Ville de Delle et les communes avoisinantes.

Les travaux de réalisation du bâtiment ont débuté en 2020.

2. Dispositif d'accueil des professions de santé

Consciente des enjeux en matière de services à la population, d'attractivité et d'aménagement du territoire, la CCST a décidé de mettre en place, à la suite de l'aide aux médecins, une aide complémentaire à l'existant pour soutenir les installations ou le maintien d'activités de masseurs-kinésithérapeutes sur le territoire intercommunal.

Cette aide peut prendre la forme d'une subvention de 5 000 à 8 000 € versée au démarrage de l'activité, ou d'une subvention de 1 000 €/an pendant 3 ans pour le maintien de l'activité en fonction du type de contrat signé.

Une aide de 10 000 € par praticien a quant à elle été attribuée en 2020 aux 4 médecins du cabinet situé à Grandvillars.



Développement Économique

1. Zones d'activités de la CCST

1.1 Entretien

Espaces verts

En octobre 2020, un nouveau marché d'entretien des zones d'activités, du parking de covoiturage et du Centre aquatique de Delle a été contracté, pour une année, entre la Collectivité et l'entreprise CHAMOIS pour un montant de 33 788,40 € HT.

Entretien des séparateurs hydrocarbures des bassins de rétention

Conformément à l'arrêté du 19 janvier 1995 et à celui du 30 mai 2006, la Communauté de communes du Sud Territoire doit veiller au bon fonctionnement de ses bassins de rétention situés sur les zones d'activités.

Au cours de l'année 2020, la collectivité a mandaté la société SUEZ pour effectuer l'entretien des séparateurs hydrocarbures des bassins situés sur ses zones d'activités pour un montant de 7 593,83 € HT.

Surveillance du rejet des eaux pluviales à la sortie des séparateurs hydrocarbures

Le laboratoire d'analyse des eaux de Voujeaucourt est mandaté par la CCST pour effectuer les analyses des eaux à la sortie des séparateurs hydrocarbures des ZAC. Le montant, pour l'année 2020, des prélèvements et analyses des eaux de rejets se monte à 1 814,70 € HT.

Réfection des voiries et signalétique

La collectivité a procédé en 2020 à la réfection de voirie sur la ZAC du Technoparc en mandatant l'entreprise COLAS en novembre 2020. Le montant de ces travaux s'élève à 5 750 € HT.

1.2 Vente de fonciers

ZAC des Chauffours à Delle

Le Conseil communautaire a validé en 2018 la vente à M. PECQUEUX, dirigeant la société BIOLID France dont le siège social se trouve à Turckheim (68) de 12 000 m² au prix de vente de 22 € HT/m² afin d'y installer une nouvelle entité d'usine de méthanisation « BioliDelle ». L'activité principale de cette dernière sera le traitement et l'élimination des déchets non dangereux.

L'année 2020 a permis à l'entreprise, accompagnée par la Collectivité, de poursuivre les différentes démarches administratives nécessaires dans le cadre de son projet.

En mai 2020, la Collectivité a vendu à la Société FC Dépannage 90, ancien locataire d'une cellule de 300 m² dans le bâtiment relais situé sur la zone d'activités, 3 000 m² de terrain au prix de 42 000 € HT.

ZAC des Grands Sillons

La CCST a vendu en décembre 2020, à la SARL PROMOPHARMA 3 027 m² de foncier (parcelle n° 1118 section A pour 1 273 m² et parcelle n° 596 section AB pour 1 754 m²) pour un prix de 54 486 € HT dans le cadre d'un projet de construction rassemblant pharmacie, opticien et praticien de santé. La collectivité accompagne, par ailleurs, cette entreprise dans le cadre de la réalisation de son projet.





ZAC du Technoparc à Delle

Fin décembre 2020, la Collectivité a vendu une parcelle de foncier d'une superficie d'1 ha 30 a 02 ca située sur la zone d'activités (section BO n°104 pour partie) à la SCI « ALLAINÉ JURA » qu'elle a, par ailleurs, accompagnée dans le projet d'implantation des locaux destinés à accueillir l'entreprise CHARPIOT. La somme de cette vente se monte à 312 048 € HT.

- Chaussures Gilles (22 novembre 2019) ;
- Boulangerie GAUER (le 10 janvier 2020) ;
- Le Comptoir de Paul (le 01 mars 2020) ;
- Alsace Tourisme (le 01 mars 2020) ;
- D'Elle au Naturel (le 07 août 2020) ;
- JB Carrelage Design (le 11 août 2020) ;
- Forces et Cie Mobilier (le 21 septembre 2020) ;
- Salon de coiffure SALOME (01 décembre 2020).

2. Réhabilitation du centre commercial de la ZAC de l'Allainé à Delle

En juin 2017, le Conseil communautaire a validé le projet de réhabilitation du centre commercial de la ZAC de l'Allainé, qui n'abritait plus qu'une seule enseigne d'optique.

En matière de surface, cet ensemble immobilier d'environ 1 500 m², a permis, après découpage, de disposer d'une dizaine de cellules commerciales, permettant de créer un effet de masse et donc d'entraînement.

L'année 2020, malgré les différents arrêts de chantier causés par la crise sanitaire liée à la COVID 19 a permis de terminer les VRD et espaces verts autour du bâtiment et de lever quelques réserves.

Le coût total estimé du projet est de 2 300 000 € HT. Le montant des subventions accordées pour cette réhabilitation est de 450 000 € réparti entre une aide d'Etat avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un montant de 300 000 € et une aide régionale de soutien à l'investissement pour un montant de 150 000 €.

8 cellules commerciales de la Communauté de communes nouvellement créées ont été louées en 2020 et les différents locataires accompagnés au cours de leur installation :

Le montant des loyers perçus pour l'année 2020 s'est monté à : 65 285,29 €. Parmi les mesures fortes mises en place par la Communauté de communes du Sud Territoire pour soutenir l'économie locale et pallier les difficultés sans précédent engendrées par la crise sanitaire de la COVID 19, la Collectivité a décidé d'annuler l'ensemble des loyers commerciaux sur le Centre Commercial de la ZAC de l'Allainé à Delle à compter de mars 2020 et ce jusqu'à la fin du mois de juin 2020.





3. Construction d'une maison du terroir

La Collectivité, soucieuse de dynamiser l'activité économique, souhaite développer la promotion des circuits courts issus de l'agriculture ou de l'artisanat local sur son territoire à travers un point de vente structuré permettant une mutualisation de l'offre locale pour les producteurs locaux ou régionaux.

Elle a délibéré en ce sens le 25 juin 2020 pour la réalisation d'une maison du terroir sur la commune de Vellescot sur un terrain situé le long de la RD 3 traversant le village et reliant notamment le Sud Territoire au Sundgau alsacien (axe Delle-Dannemarie).

Le prix d'acquisition du foncier sur lequel sera implanté le bâtiment est de 100 000 € HT.

4. Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE)

La Communauté de communes du Sud Territoire a décidé de soutenir et d'encourager les investissements immobiliers des entreprises situés sur son territoire (construction, extension, acquisition ou rénovation de bâtiments). Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies dans un règlement d'intervention élaboré par la Collectivité.

Ce dispositif s'inscrit dans la politique communautaire en faveur du développement économique et dans les objectifs du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Au cours de l'année 2020, le Conseil communautaire a octroyé à trois entreprises une Aide à l'Immobilier d'Entreprise pour un montant global de 120 000 € soit trois fois 40 000 €, montant plafond pouvant être octroyé par la Collectivité.



5. Suivi de projets et contacts avec les entreprises locales

Diverses réunions ont été organisées en visioconférence avec les partenaires du développement économique (ADN FC*, AUTB**, SODEB***) par l'ADN FC afin de faire le point et le suivi des demandes faites par les entrepreneurs pour la location, l'acquisition de locaux ou terrains dans le département du Territoire de Belfort.

6. Partenariats

Avec l'Agence Economique Régionale Bourgogne Franche-Comté (AER BFC)

Actionnaire de l'Agence Economique Régionale Bourgogne Franche Comté, la Communauté de communes du Sud Territoire a participé, au cours de l'année 2020, à quelques réunions de travail en visioconférence lui permettant de s'appuyer sur les plans d'actions mis en place par l'Agence.

Avec le MEDEF Franche-Comté dans le cadre de la mise en place d'un réseau de parrainage

Une convention de partenariat d'une année a été renouvelée en 2020 entre la Communauté de communes du Sud Territoire et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) en Franche-Comté dans le cadre d'actions spécifiques pour l'emploi. Cette démarche a pour objectif de favoriser la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les représentants d'entreprises pour favoriser leur retour à l'emploi.

En raison de la situation sanitaire et des mesures gouvernementales imposées, le bilan 2020 de parrainage fait état de 15 personnes suivies avec 33,33 % de sorties positives (toutes sorties sauf abandon et recherche d'emploi en cours) et 13,33 % de sorties en emploi durable.

Le montant du financement de la collectivité dans cette action de parrainage 2020 s'élève à 7 500 €.



* Agence de développement économique Nord Franche-Comté
** Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
*** Société d'équipement du Territoire De Belfort

Avec l'Agence de Développement Economique Nord Franche-Comté (ADN-FC)

Par délibération en date du 11 juin 2015, la Communauté de communes du Sud Territoire a adhéré à l'ADN-FC et contribue depuis à l'équilibre de son budget aux côtés du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, du Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté de communes des Vosges du Sud et de la Région BFC.

Conformément à ses statuts et au bénéfice du territoire sur lequel elle intervient, l'ADN-FC a pour objet :

- de susciter et de favoriser l'implantation et le développement de nouvelles activités qu'elles soient issues d'entreprises déjà installées ou nouvelles,
- de favoriser et coordonner le développement économique,
- de promouvoir l'image, la notoriété et la visibilité du territoire tant localement qu'à l'extérieur de ses frontières administratives, d'œuvrer au maintien et au développement de l'emploi.

Début 2018, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2018 à 2020 a été signée entre les deux parties. Cette convention a pour objet de déterminer les engagements respectifs de l'ADN-FC et de la Communauté de communes du Sud Territoire en vue de permettre à l'Agence de développer ses actions sur et au profit (du périmètre de la Communauté de communes) du Sud Territoire.

En contrepartie des actions menées en 2020 par l'ADN-FC, la CCST a versé une subvention de fonctionnement à hauteur de 30 000 €.



NOS PARCS > [TECHNOPARC DE DELLE](#)



Commerce

L'ensemble des projets commerciaux et artisanaux ont été grandement bouleversés en raison de la crise sanitaire qui a débuté en mars 2020.

L'accompagnement de la CCST s'est traduit par des échanges avec les chambres consulaires avec lesquelles deux conventions ont été signées en décembre 2020. L'une avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) a permis d'assister les commerces de bars plus particulièrement impactés (collaboration avec 9 bars pour des plans d'actions COVID + plan de reprise activité) et l'autre a permis d'accompagner une dizaine d'artisans (formation, recrutement, orientations budgétaires) avec la CMA (Chambres de Métiers et de l'Artisanat).

La période a permis également d'élaborer un projet de plateforme commerciale (qui verra le jour en 2021), permettant aux différents professionnels de la CCST de faire bénéficier aux clients d'avantages commerciaux et/ou de prestations en faisant bonifier par les communes et/ou par la CCST des bons d'achats acquis par les particuliers et qui sont destinés aux entreprises adhérentes à la plateforme.



Tourisme

Comme pour le commerce et l'artisanat, le tourisme et ses acteurs (Cabanes, Auberge du canal, Gites de Courtelevant...) ont été fortement impactés par la crise sanitaire. Là aussi le rôle principal de la CCST a été d'accompagner les entreprises dans la recherche des aides auxquelles elle pouvaient prétendre. Elle a aussi validé la gratuité des loyers pour la période de mars à juin 2020 pour les Cabanes de Joncherey (17 860 €) et pour l'Auberge du Canal (8 000 €).

En parallèle, un travail de réflexion a été entamé en vue de l'acquisition du camping de Joncherey.



École de musique

La crise sanitaire a fortement impacté le fonctionnement de l'EMIST (Ecole de Musique Intercommunale du Sud Territoire) dont quasiment l'ensemble des activités de représentations ont été annulées en 2020.

Contrairement à l'année précédente, il n'y donc pas eu d'auditions décentralisées (5 prévues au départ), pas de spectacle de fin d'année, pas de remise de diplômes...

La majorité des enseignements ont néanmoins, pu perdurer, grâce à la mise en place de cours en visio durant les périodes de confinements stricts et grâce à la mise en place de procédures spécifiques qui ont permis, en juin et à la rentrée (septembre et octobre), la reprise des cours en présentiel. Ces efforts ont porté leurs fruits car, malgré des craintes concernant la pratique des instruments à vents, aucun « cluster » n'a été signalé.



Les évaluations se sont déroulées pour la grande majorité sur la base du contrôle continu... cependant, les élèves de fin de cycle 2, ont dû produire une vidéo d'une pièce instrumentale intégrant une présentation de l'œuvre jouée.

Les Portes ouvertes : le samedi 05/09/2020 de 10h à 13h

C'est l'unique action prévue qui a pu se dérouler comme à l'accoutumée en 2020

Cette opération, préparant la rentrée 2020/2021, a eu lieu sur les 2 sites principaux d'enseignements à Delle (Faubourg de Belfort) et à Beaucourt (Centre A) : elle a donné la possibilité de procéder à l'inscription d'une quarantaine d'élèves qui ont pu rencontrer les enseignants des différentes disciplines enseignées à l'école de musique.



Centre aquatique

1. Préambule

La CCST a pris la compétence du Centre aquatique au 1^{er} juillet 2020. Le Centre aquatique à Delle constitue l'une des 4 piscines actuellement existantes sur le Territoire de Belfort. Elle accueille en moyenne chaque année plus de 40 000 visiteurs, en entrées individuelles, abonnements, cours de natation et activités.

De nombreuses écoles du Sud Territoire mais également du Pays de Montbéliard et de l'Alsace utilisent cet équipement.

L'existence de cette offre sportive et de loisirs fait, incontestablement, partie des facteurs d'attractivité du territoire. Cet équipement permet d'assurer l'apprentissage de la natation, du lien social et il fait également partie de l'offre touristique, notamment en période estivale.

2. Actions

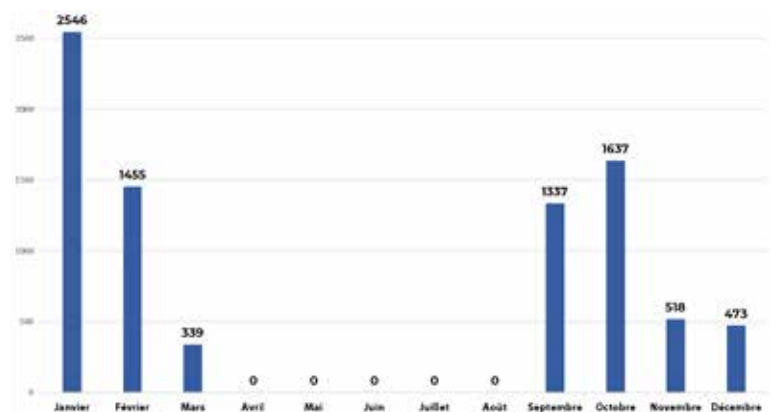
En premier lieu, la CCST a décidé de simplifier la grille tarifaire qui était en vigueur par la Ville de Delle et d'harmoniser les tarifs.

De façon détaillée,

- Les tarifs unitaires des entrées ont été basés sur les tarifs en vigueur, sans augmentation.
- Une gratuité pour les enfants de moins de 6 ans a été mise en place.
- Un tarif famille permettant à une famille de 2 adultes et 2 enfants de payer l'équivalent de 2 adultes et 1 enfant a été validé.
- Le partenariat avec la Carte Avantage Jeune est poursuivi.
- Les tarifs d'abonnement multi-entrées, animations diverses et mise à disposition/location de bassins ont été redéfinis.

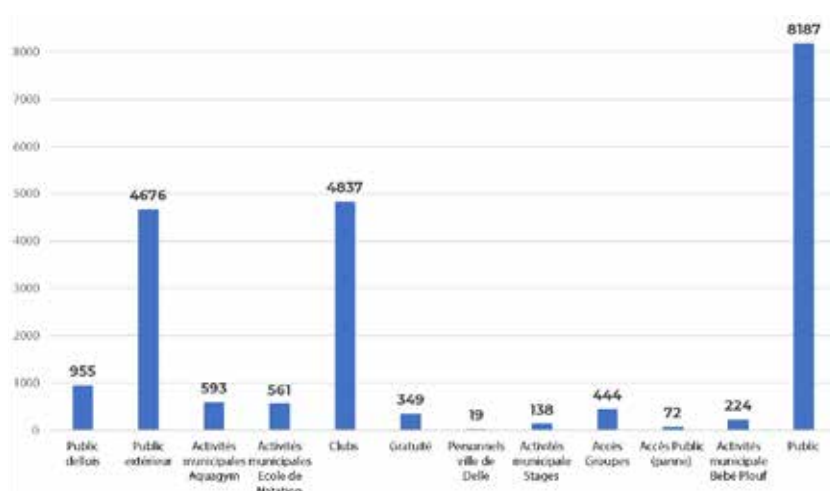
3. Le bilan 2020

Fréquentation 2020



Suite à la crise sanitaire, une baisse significative a été constatée. En effet, le Centre aquatique a été fermé du 14 mars au 03 juillet 2020 et du 30 octobre au 31 décembre 2020.

Fréquentation scolaire 2020



4. Les investissements 2020

Compte tenu de la prise de compétence en milieu d'année, il n'y a pas eu d'investissement. Ils ont été prévus sur l'année 2021.

Eau Potable



La prise de compétence eau potable par la CCST est effective depuis 16 ans. Le service des eaux avait alors été créé par le transfert des différents moyens, contrats et infrastructures existantes utilisés par les communes et les deux anciens syndicats qui étaient présents sur le territoire : le SIDES et le SIVOM du Sundgau. Aussi depuis 2004, la politique de gestion administrative et financière ainsi que les différents investissements sont du ressort direct du service intercommunal des eaux.

En mars 2010, la collectivité a fait le choix significatif de maîtriser intégralement sa compétence et exploite ainsi directement en régie ses différents réseaux et infrastructures.

Le service eau potable alimente aujourd'hui un peu moins de 9 600 abonnés avec une infrastructure représentant 251 kilomètres de réseaux d'eau (hors branchements) et 35 équipements : 9 unités de production d'eau potable, 18 réservoirs de stockage surélevés ou semi-enterrés et 8 installations spécifiques (stations de reprise et ou surpresseurs).

Les grandes orientations poursuivies par le service sont :

- la mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable,
- l'autosuffisance du territoire en ne distribuant que ce qui est produit sur le territoire de la CCST,
- le maintien d'un délai très court de réponse aux demandes des abonnés,
- le respect des exigences réglementaires et sanitaires,
- la pérennisation de la régie.



L'année 2020 a été marquée par l'intégration de la commune de Joncherey à la régie directe, soit 670 abonnés et 21 km de réseaux supplémentaires, la continuation de l'activité pendant la crise sanitaire et notamment le confinement strict, avec le traitement des urgences et des visites régulières sur les infrastructures, le début des travaux d'autosuffisance avec la liaison entre l'UDI* de Delle et l'UDI de Beaucourt, les analyses d'autocontrôle de la qualité d'eau de la source du Val à Saint-Dizier-l'Évêque, ainsi que par les captages de Grosne et Boron.

Le budget 2020 a quant à lui été marqué par :

- une continuité de service confirmée pour les abonnés tant sur le plan administratif que technique et budgétaire (résultat d'exploitation excédentaire permettant des investissements),
- une attention soutenue sur les contrats d'achat d'eau (à PMA* et au SIEA**) et la production d'eau potable afin de maîtriser leurs impacts financiers,
- le pilotage de marchés publics permettant de répondre aux besoins d'exploitation avec notamment des marchés de travaux, services et fournitures concernant l'entretien, la réparation et les extensions de réseaux d'eau potable, la maintenance électromécanique des ouvrages, l'achat de pièces de fontainerie, matériels et équipements techniques.

Ainsi, assurer une continuité de service, c'est avoir...

... une organisation humaine et matérielle au service des abonnés avec :

- des interventions dans le respect des normes sanitaires,
- 3 145 000 litres d'eau mis en circulation quotidiennement,
- une équipe composée d'hommes et de femmes qualifiés, polyvalents et spécialisés,
- des moyens matériels récents, spécifiques et adaptés (1 superviseur modernisé et 35 automates de télégestion permettant de surveiller et piloter les diverses installations et réseaux, 1 corrélateur acoustique et des pré-localisateurs de fuite (75 modules) pour identifier les réseaux et branchements fuyards, des véhicules d'interventions aménagés et un stock de pièces de fontainerie permettant des interventions techniques rapides, etc.).

... une astreinte opérationnelle 24 h sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an et une astreinte maintenue pendant le confinement strict du printemps.

* Unité de Distribution d'eau potable

** Pays de Montbéliard Agglomération

*** Syndicat Intercommunal des Eaux d'Abbévillers

1. Un bilan technique et financier stable

L'année 2020 présente :

- Des ventes d'eau ou échange d'eau avec le Grand Belfort, la balance restant légèrement excédentaire en faveur de la CCST en 2020 (352 m³ ont été échangés au cours de l'année).
- Un prix de l'eau stable depuis 2017, soit + 8 % en 10 ans contre + 21 % pour la moyenne nationale (source INSEE indice 04410 : prix à la consommation, alimentation en eau).
- Un budget maîtrisé tant en fonctionnement (excédent de 816 000 € s'ajoutant au budget réalisé en recettes à hauteur de 2,2 millions d'€) qu'en investissement (1,9 million d'€ de dépenses) et permettant d'assurer un bon niveau d'entretien patrimonial (400 000 € HT consacrés à l'entretien et à la réparation du réseau AEP) tout en conservant un endettement raisonnable et limité (4,3 millions d'€).



2. Les investissements en 2020

L'année 2020 a vu se poursuivre, se réaliser ou se préparer :

Des travaux sur les ouvrages :

- La fin de la remise en conformité de la production d'eau potable de Grandvillars avec notamment la mise en route du filtre à charbon actif au réservoir, pour 692 000 € HT (engagés en 2018),
- La fin de la réhabilitation des châteaux d'eau de Lepuix-Neuf et de Chavannes-les-Grands pour 207 000 € HT (engagés en 2018),
- La mise en place d'un variateur de vitesse sur la pompe du puits F1 de Faverois, pour la somme de 5 000 € HT.

Des travaux sur le réseau public :

- Le début des travaux de la liaison de Delle jusqu'à Beaucourt pour 1 382 000 € HT (engagés sur 2019),
- Les travaux pour l'interconnexion entre Croix et Saint-Dizier-l'Évêque (pour limiter au maximum l'achat d'eau au syndicat des eaux d'Abbevillers) pour une somme de 300 000 € pour la partie hydraulique,
- Le renouvellement des réseaux de production et de distribution rue de Boron à Grandvillars, en sortie d'agglomération jusqu'au réservoir, pour 220 000 €,
- L'engagement de la première tranche des travaux d'interconnexion entre Faverois et Suarce, pour une somme de 200 000 €.

Des études :

- La continuation du nouveau Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable pour 57 400 € HT,
- Le lancement du suivi de la qualité de l'eau produite à Saint-Dizier-l'Évêque, Grosne et Boron par des analyses d'auto-contrôle

Assainissement collectif et non collectif

La compétence assainissement collectif a été prise au 1^{er} janvier 2011. Le service assainissement a alors été créé par le transfert des différents moyens, contrats et infrastructures existants gérés et utilisés par les communes et l'ancien syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Allaine (SIAVA).

L'année 2020 a évidemment été perturbée par la crise sanitaire avec ses contraintes, ses incertitudes et ses espoirs. Le service a pu et su faire face à cette situation nouvelle et inédite et a poursuivi son exploitation 24 h / 24 et 365 j / an au service de la population.

La collectivité a fait le choix significatif de maîtriser progressivement mais de manière intégrale la compétence assainissement. L'ensemble des communes de la CCST est géré en régie.

La compétence concerne à la fois la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur le territoire ainsi que la gestion et l'entretien des infrastructures en régie.

Les grandes orientations poursuivies sont :

- la réalisation des travaux en fonction des impératifs réglementaires fixés par l'Etat et des aides financières de l'Agence de l'eau,
- la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement,
- la poursuite des travaux engagés par les communes.



1. Une organisation humaine et matérielle

Ainsi le service assainissement en 2020, c'est :

- une organisation de 8 personnes (ingénieur et techniciens) qualifiées et spécialisées dans la gestion de l'assainissement permettant d'exploiter et gérer les différentes infrastructures,
- un service accueil - secrétariat - facturation composé de 4 personnes et mutualisé avec les autres services techniques (eau potable, ordures ménagères, aires d'accueil des gens du voyage, urbanisme notamment), basé sur le site de Grandvillars et chargé de renseigner les particuliers, de les mettre en relation avec les techniciens et d'établir la facturation des différents services,
- des moyens matériels spécifiques (7 véhicules aménagés, différents postes informatiques dont une supervision, caméra ombilicale, pompes, nettoyeur déboucheur haute-pression, matériel de sécurité : détecteurs de gaz, etc.).

Les interventions techniques en 2020 ont été constituées de :

- l'entretien des réseaux avec des hydrocurages en urgence et programmés (représentant 1 journée par mois), la dératization des réseaux par les techniciens, le nettoyage manuel de déversoirs et canalisations par les techniciens,
- l'entretien et la réparation électromécanique des postes de relevage,
- la réparation ou la création d'ouvrages, d'éléments d'ouvrages, de réseaux ou de branchements (13 réparations sur réseaux + 11 mises à niveau de tampons + 39 réfections de couronnement + 13 créations de branchements pour nouvelles constructions + 1 réfection de réseau EP sur 50 ml),
- le suivi des programmes de lotissements communaux ou privés,
- la réalisation de 297 contrôles de branchement, dont 130 dans le cadre de vente, 101 après travaux de mise en conformité, 52 enquêtes de branchement et 14 à la demande d'utilisateurs.



2. Evolution des m³ d'eau facturés au titre de l'assainissement collectif et tarification 2020

Sur les communes en assainissement collectif, le nombre de m³ facturés en assainissement en 2020 est de 865 236.

Depuis 2016, le Conseil communautaire a défini un prix unique pour la redevance assainissement à 1,75 € HT/m³. Ceci reste identique en 2020.

A cela s'ajoute 0,15 €/m³ pour la redevance de modernisation des réseaux de collecte prélevé pour le compte de l'Agence de l'Eau et une TVA prélevée pour le compte de l'Etat à hauteur de 10 %.

3. Les investissements en 2020

Divers travaux neufs ou réhabilitations, prestations et études se sont terminés ou se sont poursuivis ou ont démarré :

- Concernant les travaux sur les réseaux : finalisation de la mise en séparatif de réseaux sur Florimont tranche 1 (secteur nord et centre) pour 430 000 € HT et mise en séparatif de réseaux sur Beaucourt (secteur des Fonteneilles) pour 260 000 € HT,
- Concernant les études et ou prestations de maîtrise d'œuvre : études pour la création d'une station (Froidefontaine, Brebotte et Grosne) et de réseaux (sur Froidefontaine) pour 120 000 € HT; études pour la réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt et la création d'un bassin d'orage pour 82 000 € HT et mise en séparatif de Courtelevant (tranche 2) pour 15 000 € HT.
- Concernant les prestations et travaux associés : ingénierie et travaux de refonte de la télégestion et de la supervision des installations d'assainissement et d'eau potable pour 76 200 € HT.

4. Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

La CCST a pris la compétence Assainissement Non Collectif au 1^{er} janvier 2009. A ce titre, elle prend en charge les missions suivantes :

- le contrôle des installations neuves, depuis leur conception, jusqu'à leur réalisation,
- le diagnostic des installations existantes,
- le contrôle du bon fonctionnement des installations existantes (tous les 4 ans).

Le règlement du SPANC a été instauré à la création de celui-ci par délibération en date du 12 décembre 2008.

4.1 Tarifs

Les tarifs pour 2020 des prestations n'ont pas évolué depuis 2009 et sont les suivants :

- 63,51 € HT pour un contrôle d'installation déjà existante,
- 63,51 € HT pour une vérification de conception (installation neuve),
- 63,51 € HT pour une vérification d'exécution (installation neuve),
- 56,87 € HT pour un contrôle périodique.

Concernant le service facultatif d'entretien des systèmes d'assainissement (marché public passé avec un prestataire et proposé aux abonnés à prix coûtant), la vidange d'une fosse standard de 3 m³ est facturée 191,86 € TTC et 67,72 € TTC pour un bac à graisse. Une participation de 22 € TTC est demandée pour les frais de gestion.

4.2 Synthèse des contrôles réalisés en 2020 par le SPANC

Le SPANC a réalisé, en 2020 :

- 13 certificats d'urbanisme,
- 27 permis de construire,
- 41 contrôles suite à travaux,
- 106 diagnostics d'installations existantes,
- 14 diagnostics suite à vente,
- 17 contrôles de maisons neuves.

Le taux de conformité pour les nouvelles constructions est de 99 %, avec des réserves régulières sur la mise en place des ventilations à terminer.

Dans le cadre du service facultatif d'entretien des systèmes d'assainissement, mis en place en octobre 2011, 50 propriétaires ont fait appel au service pour vidanger leurs fosses ou bacs à graisse. Ce nombre est relativement constant depuis 6 ans et relativement faible par rapport au nombre d'installations existantes sur le périmètre de la CCST qui pourrait bénéficier du service.

Une démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs (aide de l'Agence de l'eau pour chaque dispositif réhabilité à hauteur de 3 000 €) est toujours en cours mais pas sur l'intégralité du territoire et principalement sur le secteur Vendeline – Suarcine. En 2020, 20 réhabilitations ont été réalisées (tous secteurs confondus).



Ordures ménagères

1. Préambule

La CCST a pris la compétence collecte et traitement des déchets au 1^{er} janvier 2011. La compétence traitement est transférée depuis 2001 au SERTRID (Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets).

Ce syndicat assure la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, des encombrants incinérables, ainsi que le suivi de la filière de compostage des déchets verts.

Le Service Ordures Ménagères de la CCST compte 21 agents.

La Communauté de communes a mutualisé l'accueil des usagers pour l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères au Pôle technique de Grandvillars. Ainsi, pour les livraisons, les retraits, les échanges ou les réparations de bacs, les usagers peuvent contacter l'accueil et effectuer toutes les démarches nécessaires en cas d'emménagement ou de déménagement grâce à un seul service client mutualisé.



2. Actions et animations

Différentes animations étaient prévues pour l'année 2020 :

- Animations de sensibilisation au sein des écoles primaires, collèges, périscolaires,
- Atelier tawashi à la maison de retraite de la Maison Blanche à Beaucourt,
- Visite de la déchetterie de Florimont avec des élèves de primaire de l'école de Beaucourt,
- Ateliers brico récup avec le club ado de Delle,
- Animation sur la sensibilisation au tri avec le club de Football de Grandvillars.

Beaucoup de ces rendez-vous ont été annulés à cause de la crise sanitaire.

Quelques animations ont toutefois pu avoir lieu pendant les périodes de recul de la crise.

Interventions en milieu scolaire : (école maternelle et primaire de Beaucourt)

Cette intervention avait pour but de former les trieurs de demain à l'aide de jeux pédagogiques (mallette rouletaboule, jeu du tri...) ainsi que des supports d'informations adaptés (affiches, livres, DVD). Après une présentation des enjeux liés au tri sélectif et un rappel des emballages à déposer dans le bac jaune, des jeux pédagogiques ont été proposés aux élèves illustrant de façon ludique le dialogue entamé en début de séance.

L'objectif est de sensibiliser les plus jeunes à l'importance du tri sélectif, leur faire prendre conscience du rôle qu'ils jouent dans la préservation de leur cadre de vie quotidien et de l'environnement en général. En maîtrisant les gestes de tri, les jeunes adoptent une attitude éco citoyenne et la relayent auprès de leurs parents.

Les ateliers brico-récup (périscolaire les Marronniers à Delle et club Ado de Delle)

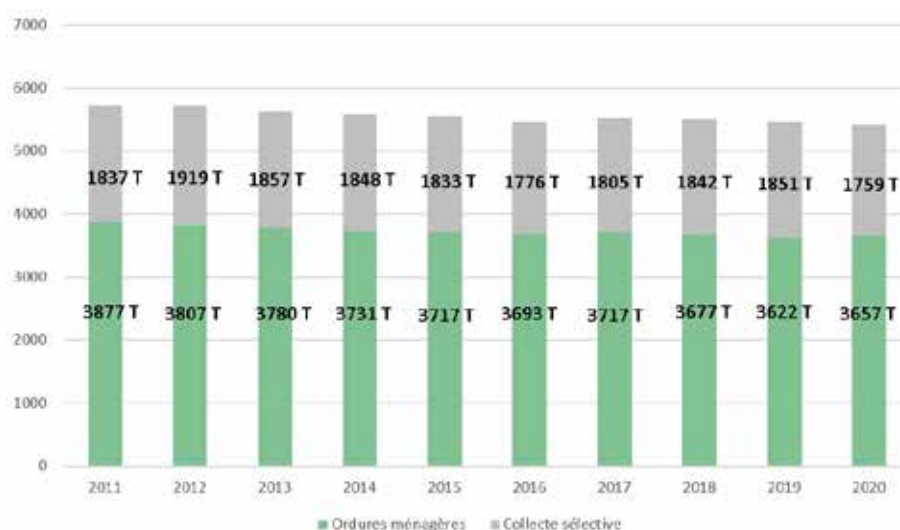
Pour réduire les déchets, il faut apprendre à récupérer et à valoriser ! C'est ce que le service a proposé lors des vacances scolaires ou pendant le périscolaire. Cet atelier proposait aux enfants de s'intéresser à la question des déchets et de la création manuelle, en deux temps :

- Sensibilisation et échanges sous forme de quiz pour poser les problématiques liées aux déchets aujourd'hui : pourquoi il est important de réduire, récupérer et revaloriser les « déchets ».
- Création d'objets à partir de déchets : pots à crayons en boîte de conserve, éponges tawashi en chaussettes, sacs à partir de t-shirts, objets déco à partir de livres.



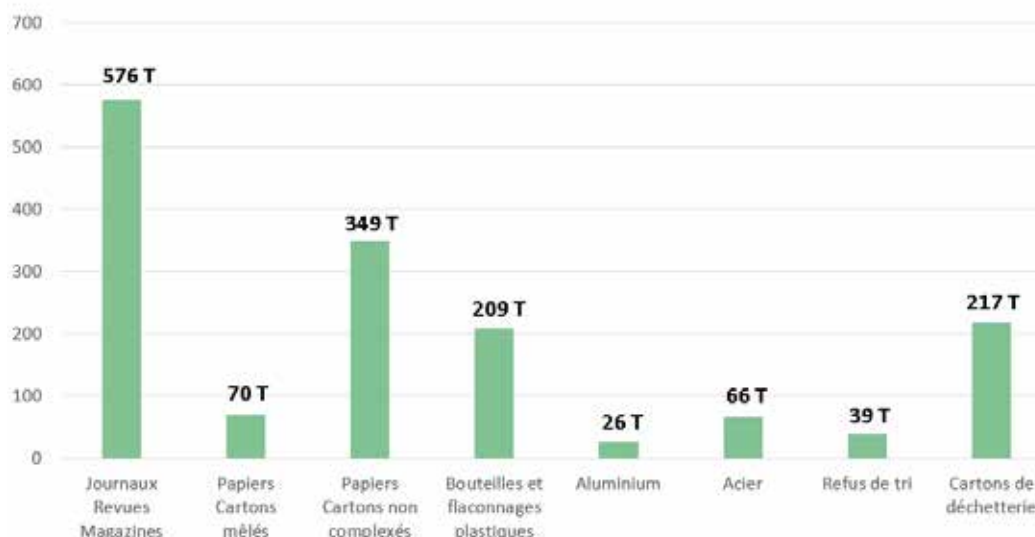
3. Le bilan et les indicateurs d'activités

Tonnage des Ordures Ménagères Résiduelles



En raison de la pandémie de la COVID-19 et du confinement, on observe une baisse de tonnage de la collecte sélective pour l'année 2020. En revanche, on note une augmentation du tonnage des ordures ménagères entre 2019 et 2020 de 0,97 %.

Répartition de la collecte sélective en 2020



4. Les investissements 2020

Les investissements 2020 comprennent : l'acquisition d'une benne à ordures ménagères, l'attribution d'un marché d'études et de maîtrise d'œuvre pour la construction de locaux professionnels sur la déchetterie de Fêche-l'Eglise, l'achat de bacs.



GEMAPI

Depuis 2018, la Communauté de communes du Sud Territoire est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, plus communément appelée GEMAPI.

Il est intéressant de noter que la CCST a été, dès 2005, le pilote d'un Contrat de rivière Allaine, ce qui a permis d'anticiper et de préparer ce qui est désormais une obligation faite à toutes les intercommunalités.

Cette compétence est gérée et animée au quotidien par 1 ETP (1 chargé de mission).

La compétence GEMAPI comporte 4 grands thèmes définis par le code de l'environnement (article L.211-7) :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (coordination sur l'ensemble d'un bassin versant de la gestion hydraulique).
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau (gestion de la ripisylve).
- La défense contre les inondations (gestion de digue, création de bassin tampon ou de zone d'expansion de crues).
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (suppression des seuils/barrages, restauration morphologique).



1. Les missions du service GEMAPI

Plusieurs missions ont été réalisées pour l'année 2020 au niveau de la GEMAPI :

- Le suivi des projets majeurs en termes de restauration hydro-morphologique ;
- L'accompagnement du projet de restauration de la Bourbeuse, porté par SNCF Réseau ;
- L'appui technique pour la SODEB, la SEM Sud Développement, les Cabanes Coucous Grands Reflets et les communes qui le souhaitent sur des dossiers concernant les cours d'eau et les milieux aquatiques :
 - Travaux de restauration des berges en rive droite du canal des forges sur la commune de Grandvillars (travaux réalisés en rive gauche en 2018 et 2019) ;
 - Réparation d'une fuite sur l'étang Verchat à Joncherey au niveau de la vidange de demi-fond ;
 - Aides aux communes de Brebotte, Grosne, Réchésy pour la rédaction de dossiers "loi sur l'eau".
- Le diagnostic et l'état des lieux des milieux aquatiques du Sud Territoire avec l'appui d'un stagiaire ;
- L'entretien de rivières (coupes préventives, retrait d'arbres en travers du cours d'eau, ...) sur les propriétés appartenant à la CCST.





2. Le projet de restauration morphologique de l'Allaine : un projet d'ampleur sur le long terme

Depuis le 3 juillet 2018, la CCST a engagé un ambitieux programme de restauration des rivières et des milieux aquatiques dans le Sud Territoire. L'Allaine a subi depuis de nombreuses années diverses modifications qui en ont altéré le fonctionnement. A l'image de nombreuses rivières, l'Allaine a été modifiée, recalibrée ou encore dérivée de son lit pour diverses raisons : utilisation de la force motrice de l'eau, irrigation, développement des surfaces agricoles, urbanisation,... Il s'agit donc de retrouver tout le potentiel offert par une rivière vivante, fonctionnelle et de bonne qualité.

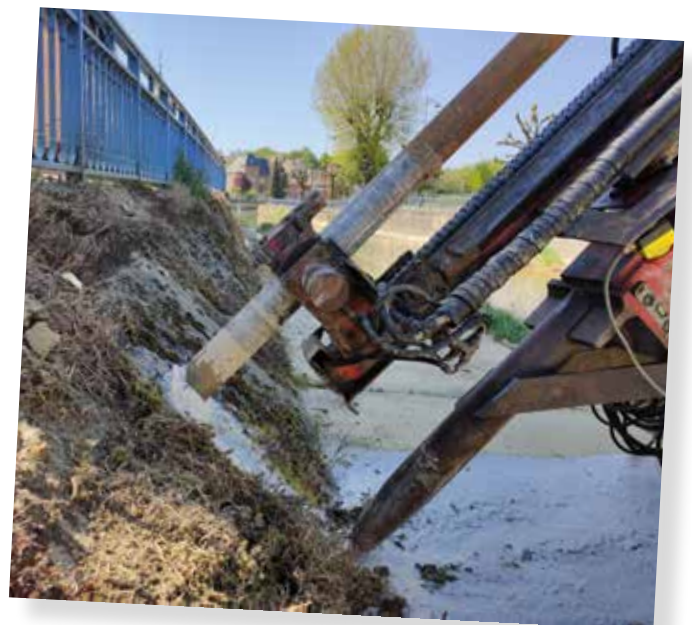
Après deux années d'études pour définir les tronçons prioritaires et les actions à mettre en place, le bureau d'étude TELEOS a rendu ses conclusions fin 2019.

Concrètement, le programme s'établit autour de plusieurs objectifs :

- Rendre franchissable 3 seuils qui font aujourd'hui barrage à la faune et aux sédiments (obligation réglementaire avant 2023) : au centre-ville de Delle, au Moulin de Thiancourt et aux Roselets,
- Restaurer la morphologie de la rivière dont le potentiel écologique est reconnu. Plusieurs solutions peuvent être mises en œuvre : reméandrement, réhausse de la ligne d'eau, diminution de la largeur du lit d'étiage...
- Prendre en compte les aléas inondations (création de zones d'expansion de crues) et sécheresse (gain en ressource et en biodiversité, création de zones humides).

La traversée de l'Allaine dans le centre-ville de Delle a été jugée prioritaire dans ce programme et une étude de maîtrise d'œuvre a ainsi été lancée dès juin 2019 pour envisager des travaux en 2021. Le marché a été obtenu par le bureau d'étude IRH/membre d'Antea Group. Ce projet s'articule autour de 5 objectifs :

- Supprimer le dernier seuil infranchissable présent sur le secteur de Delle,
- Redonner un fonctionnement naturel au cours d'eau,
- Créer un lit d'étiage afin de limiter l'impact des sécheresses,
- Augmenter la section hydraulique du cours d'eau afin de limiter les inondations,
- Remplacer la passerelle piétonne et réaménager les abords (financé par la Ville de Delle).





L'année 2020 a donc été axée autour du projet dans le centre-ville de Delle avec la réalisation d'une étude géotechnique complémentaire, la validation de la phase PRO du projet puis la rédaction des pièces administratives (dossier loi sur l'eau, déclaration d'intérêt général) pour obtenir l'autorisation de réaliser les travaux.

L'année 2020 devait également être consacrée à la sensibilisation des scolaires et du grand public aux enjeux des milieux aquatiques. Toutefois, la crise sanitaire n'a pas permis de réaliser cet objectif. Il a été décidé de reporter cet axe et d'utiliser des outils numériques pour la mettre en application.

Un comité de pilotage validant les avancements de l'année 2020 a été organisé le 28 septembre à Grandvillars. Une démarche soutenue et regardée de près par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui y voit l'un des projets les plus ambitieux actuellement menés en France.



Urbanisme

Instruction Droit Des Sols

1. Préambule

Le service instructeur des autorisations liées au droit des sols créé par la Communauté de communes en 2015 se charge de l'instruction, pour ses communes adhérentes, des dossiers de Certificats d'Urbanisme d'information, de Certificats d'Urbanisme opérationnel, de Déclaration Préalable, de Permis de Construire, de Permis de Démolir, de Permis d'Aménager, la décision finale restant du ressort de la Commune, autorité compétente.

Le service, basé au Pôle technique à Grandvillars, compte 2 instructeurs pour 1,5 ETP (Equivalent Temps Plein). Il instruit l'ensemble des autorisations des 24 communes adhérentes.

2. Activité du service

Entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2020, le service a instruit :

474 dossiers de Certificats d'Urbanisme d'information (CUa)

47 dossiers de Certificats d'Urbanisme opérationnel (CUb)

531 dossiers de Déclaration Préalable (DP)

146 dossiers de Permis de Construire (PC)

10 dossiers de Permis de Démolir (PD)

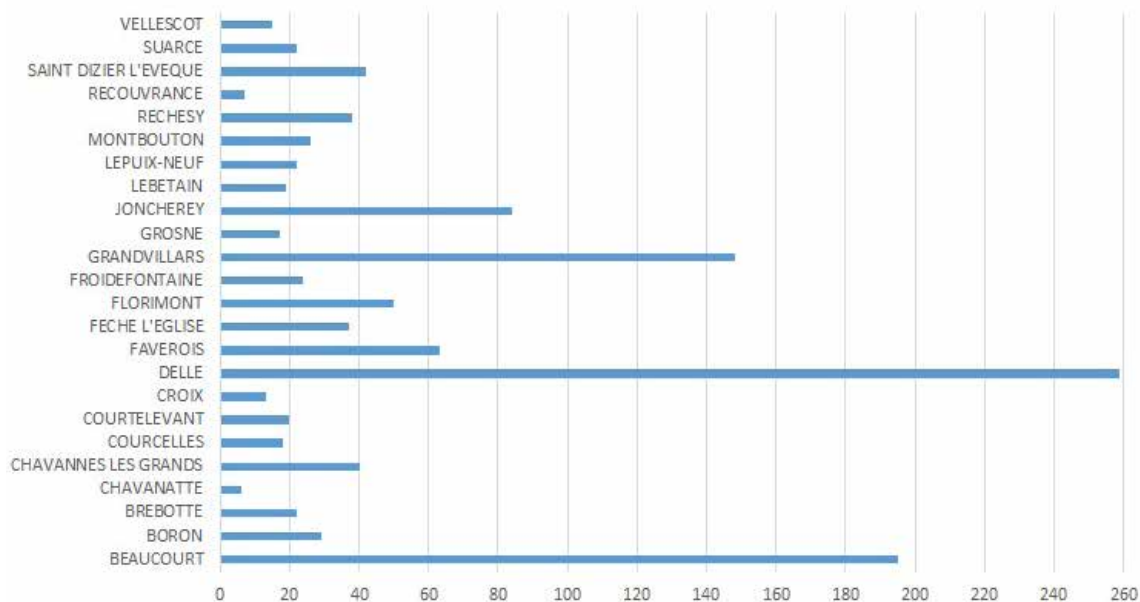
8 dossiers de Permis d'Aménager (PA)

Soit un total de 1 216 dossiers sur l'année, en augmentation de 7,5 % par rapport à l'année précédente. L'activité du service en 2020 est la plus forte depuis la création du service en 2015, témoin d'un dynamisme du secteur de l'immobilier.

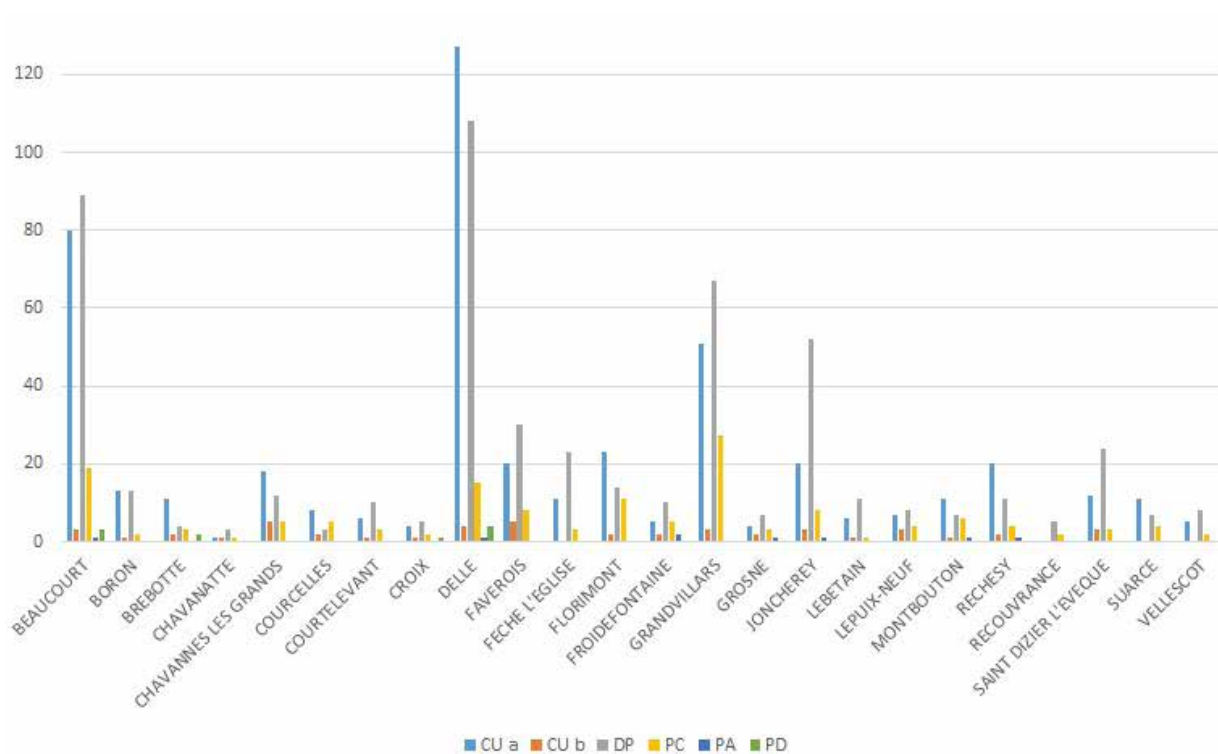
L'ensemble de ces dossiers ont été instruits dans les délais légaux fixés, aucun retard d'instruction du service n'a généré de décision tacite.



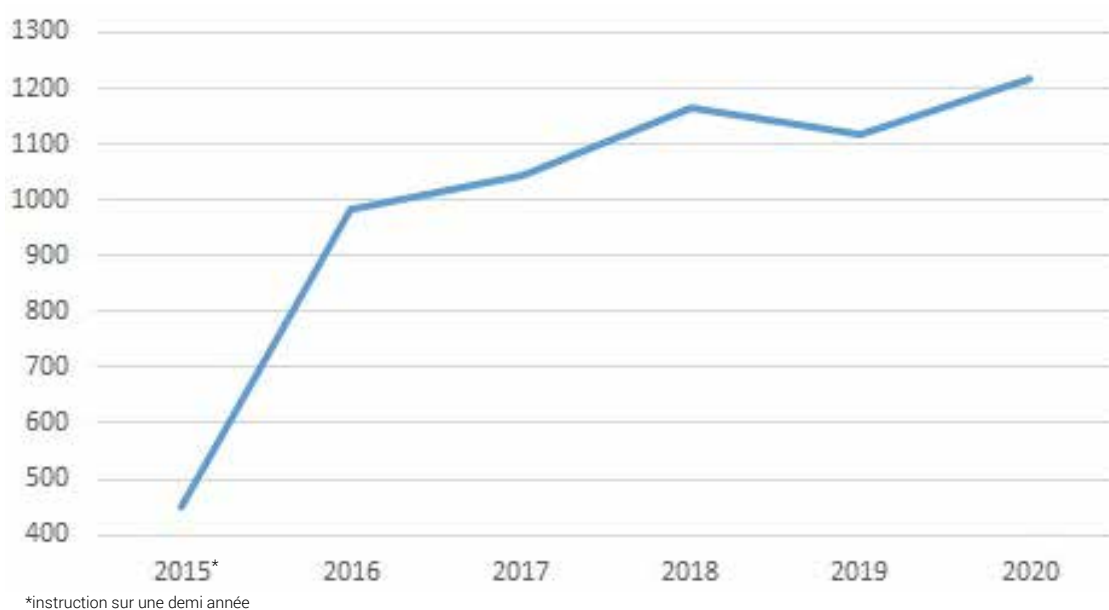
Dossiers Autorisations d'urbanisme instruits par commune



Dossiers Autorisations d'urbanisme instruits par type



Evolution du nombre de dossiers instruits par le service



3. Conseil aux communes et participation aux documents d'urbanisme

Le service est également amené, sur invitation des communes qui le souhaitent, à participer aux réunions d'élaboration des documents d'urbanisme communaux.

Compte tenu notamment du contexte sanitaire ralentissant certaines procédures et limitant la possibilité de se réunir, la Communauté de communes n'a pas été amenée à collaborer aux groupes de travail et réunions diverses relatives à l'élaboration de documents d'urbanisme sur ses communes en 2020.

Police Municipale Intercommunale

1. Preamble

L'activité de la Police Municipale Intercommunale de la Communauté de communes du Sud Territoire est indissociable du contact qu'elle entretient au quotidien avec les élus, la population, les commerçants ainsi que les différents acteurs présents sur le territoire.

Par sa présence chaque jour sur la voie publique, le service tisse des liens forts avec ces partenaires.

2020, avec l'incidence de la crise sanitaire, a été une année sans précédent... Se préserver tout en s'adaptant à la situation, se réorganiser afin de maintenir une activité cohérente répondant aux attentes de chacun malgré les difficultés, ont représenté les enjeux principaux de cette année.

Ponctué par des périodes de restrictions de déplacement, des mesures de distanciation sociale, des fermetures administratives des commerces, des écoles... l'année 2020 a indéniablement modifié le fonctionnement de la Police Municipale Intercommunale.

Néanmoins, l'ensemble des agents se sont mobilisés et ont fait preuve de cohésion dans l'unique objectif d'assurer la continuité du service public.



2. Exercice évacuation de bus

En début d'année, avec le concours de la Prévention Routière du Territoire de Belfort, deux exercices d'évacuation d'un bus scolaire ont été réalisés sur les communes de CHAVANATTE et de LEPUIX-NEUF.

Il s'agit d'une action reconduite en 2020, ayant rencontré l'année précédente une forte adhésion de la part du personnel de l'éducation nationale et des parents d'élèves.



3. Distribution de masques dans les écoles

La Communauté de communes du Sud Territoire a distribué, dans les écoles, des masques à destination des élèves et des professeurs.



4. Centre aquatique intercommunal

Compétence récente au sein de la Communauté de communes du Sud Territoire, le Centre aquatique a mobilisé, durant la période estivale, l'ensemble du personnel.

Compte-tenu des restrictions sanitaires, les agents ont veillé au bon ordre aux abords de la structure, en collaboration avec le personnel du Centre aquatique et d'une société de sécurité.



5. Sécurité routière

Sur les routes qui sillonnent le Sud Territoire, la sécurité des automobilistes fait l'objet d'une attention particulière, avec comme unique objectif la prévention des accidents.

Lors des périodes de confinement, la Police Municipale Intercommunale a également participé au respect des restrictions de déplacement.



6. Urbanisme

Au cours de l'année 2020, en relation avec les Maires, 4 constats d'urbanisme ont été réalisés par un agent commissionné par les communes adhérentes à la Police Municipale Intercommunale.





7. Quelques chiffres

337 services sécurité routière	20 enlèvements de véhicules	56 constats de divagations d'animaux
21 constats de dépôts d'immondices	357 contrôles de vitesse	259 services surveillance des écoles

8. Bilan

Tout au long de l'année 2020, la Police Municipale Intercommunale a su s'adapter aux contraintes et s'est montrée réactive face aux objectifs déclinés par la Collectivité.

Par sa présence continue au Centre aquatique en été ou bien en participant à des actions ponctuelles, le service a maintenu une présence et un contact qui se sont avérés essentiels en cette période difficile.

Communication

L'objectif des opérations de communication est de mettre en avant l'action de la Communauté de communes portée par les élus et plus globalement de faire connaître et de mettre en valeur le Sud Territoire. En plus de sa fonction support des différentes actions et services de la collectivité, la communication est de plus en plus appréhendée comme un levier stratégique de développement territorial.

En 2020, deux éléments de contexte ont grandement conditionné la communication intercommunale. L'un prévisible : les élections municipales, qui ont non seulement induit certaines réserves mais également donné lieu à des actions spécifiques. L'autre imprévisible : la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 qui a entraîné de fortes modifications du plan de communication.

1. Publications et opérations de communication

ECHO DU SUD

La CCST a édité deux numéros (juillet et novembre) de son magazine grand public « l'Echo du Sud », entièrement élaborés en interne. La fréquence à 3 numéros mise en place en 2019 n'a pas pu être maintenue en 2020 pour cause de crise sanitaire. Le magazine intercommunal est distribué dans les 12 000 boîtes-à-lettres des habitants des 27 communes membres de la CCST.



INSERTIONS DANS DES SUPPORTS A RAYONNEMENT EXTRACOMMUNAL



Compte tenu de la crise sanitaire, une seule insertion publicitaire a été publiée en décembre 2020 dans le numéro spécial « Economie » de l'Est Républicain.

RELATIONS PRESSE

L'entretien et le développement des relations presse vise à assurer une couverture médiatique à l'action de la CCST. Près de 40 communiqués de presse ont été rédigés et diffusés au cours de l'année 2020 (10 en 2019 et 4 en 2018) dont la moitié était en lien avec le contexte sanitaire (fonctionnement des services, plan de relance...). Afin de faciliter la transmission d'informations, ces communiqués sont désormais transmis aux 27 communes de la CCST, en même temps, qu'ils sont envoyés à la presse.

Afin de favoriser la compréhension des dossiers traités lors des conseils communautaires, a été mis en place, début 2020, l'élaboration systématique d'un document synthétique de présentation des points à l'ordre du jour lequel est transmis à la presse quelques jours avant chaque Conseil.

En parallèle, la revue de presse quotidienne s'est poursuivie.

2. Communication digitale

SITE INTERNET

Le site de la Communauté de communes (www.cc-sud-territoire.fr) s'enrichit chaque jour dans le but non seulement de promouvoir l'action de la collectivité mais aussi de rendre service aux administrés via toute une série d'informations : horaires des différents services, formulaires à télécharger, tarifs, délibérations...

Le fil d'actualité permet également de communiquer sur les dernières nouveautés. En 2020, le site s'est notamment enrichi d'une partie dédiée au Centre aquatique intercommunal et d'une page consacrée à la thématique santé.



PAGE FACEBOOK



L'activité sur la page Facebook de la CCST (créée en février 2017) a continué à progresser en 2020, en lien notamment avec le contexte sanitaire qui a généré un intérêt accru pour les supports numériques. Ainsi,

en 2020, 360 « posts » ont été publiés (190 en 2019, 100 en 2018 et 30 en 2017) et le nombre d'abonnés a cru de plus de 700 personnes pour atteindre près de 1 600 abonnés au 31 décembre.

CHAÎNE YOUTUBE



Afin de valoriser les différentes vidéos produites par la CCST (clip de présentation, vidéos de l'école de musique...) ou concernant son action (reportages), une chaîne youtube CCST a été mise en place.

3. Communication thématique - Appui des services

Le service Communication accompagne tout au long de l'année les différents services de la Communauté de communes. En 2020, les principales actions menées en la matière sont les suivantes :

- **École de musique intercommunale** : création d'un logo ad hoc (déclinaison du logo de la CCST), élaboration d'une plaquette de communication 2020-2021, accompagnement des événements organisés par l'École et réalisation d'un clip de présentation.

- **Commerce** : création d'un visuel « J'aime le Sud Territoire, je consomme local » décliné notamment en autocollant et Marché du Terroir 2020 (nouvelles banderoles).



- **Santé** : création d'un visuel et campagne de communication « Wanted » pour promouvoir le dispositif d'accueil des médecins. Une campagne qui a donné lieu à un reportage sur France 3 en début d'année.



- **Police municipale intercommunale** : réalisation d'écussons brodés aux couleurs de la CCST.

- **Tourisme** : rubrique « Un jour une idée de sortie » durant l'été sur la page Facebook de la CCST.

- **Centre aquatique intercommunal** : accompagnement des activités du Centre aquatique à partir de la prise de compétence intercommunale au 1^{er} juillet : création d'un logo ad hoc (déclinaison du logo de la CCST), nouvelle brochure, création d'une partie dédiée sur le site internet, travail sur la signalétique.

- **Eau potable** : création d'un formulaire sur le site internet de la CCST pour la relève à distance, par les habitants, des compteurs d'eau.

4. Partenariats de communication

Dans le cadre du développement de l'image et de l'attractivité du Sud Territoire, la CCST est partenaire des grands événements locaux. Cet accompagnement prend la forme d'une prise de participation dans la communication des événements / structures partenaires.

FESTIVAL MUSIQUES PLEIN SUD 2020



La CCST a renouvelé en 2020 le partenariat de communication avec les associations organisatrices du festival « Musiques Plein Sud » qui s'est déroulé dans les communes de Suarce, Boron et Fêche-L'Église les 04, 05 et 06 septembre (8 500 € pour chacune des 3 associations).

Rescapée de l'année (la plupart des autres RDV culturels ayant en effet été annulés), cette 9^{ème} édition, décalée à l'automne en raison de la crise sanitaire, a une nouvelle fois permis de proposer aux habitants du Sud Territoire trois spectacles musicaux de haute tenue, gratuits, en milieu rural.

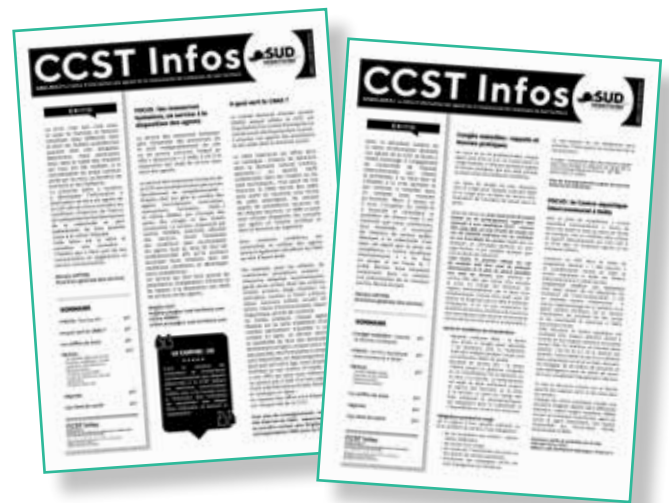
ASSOCIATIONS CULTURELLES

La CCST a renouvelé en 2020 et maintenu malgré les annulations liées à la crise sanitaire, son accompagnement des principales structures locales dont les actions en matière de diffusion de spectacles rayonnent au niveau communautaire et extracommunautaire : Maison Pour Tous de Beaucourt, Delle Animation, Grandv'hilare, association franco-suisse Nuits d'été de Milandre qui produit le spectacle théâtral bisannuel « Les Nuits de Milandre », association Vivre ensemble de Brebotte dans le cadre de son spectacle historique annuel son et lumière (10 000 € par structure) et Comité des fêtes de Suarce pour la fête de l'Âne (5 000 €).

5. Communication interne

Compte-tenu de l'évolution des missions de la collectivité allant de pair avec un développement des équipes, il est apparu important de développer un volet dédié à la communication interne.

Ainsi, en sus de la mise à jour régulière de l'organigramme des services et du livret d'accueil des nouveaux agents, une lettre d'informations interne « CCST'Infos » a été lancée durant l'été. Deux numéros de cette lettre trimestrielle ont été diffusés en 2020 à l'ensemble des agents de la CCST.



Aussi, compte tenu du renouvellement de l'exécutif, consécutif aux élections municipales, un livret d'accueil du nouvel élu intercommunal - qui présente notamment le territoire, les compétences intercommunales, l'équipe, les droits et obligations des élus intercommunaux... - a été élaboré et diffusé à tous les membres du Conseil communautaire lors de l'installation du nouveau Conseil en juin.

Vie institutionnelle

1. Démocratie locale

Pour l'année 2020, il y a eu **7** bureaux :

- Le 23 janvier
- Le 20 février
- Le 18 juin
- Le 3 septembre
- Le 7 octobre
- Le 12 novembre
- Le 10 décembre

Les **8** conseils communautaires ont eu lieu :

- Le 6 février
- Le 12 mars
- Le 6 juin
- Le 25 juin
- Le 17 septembre
- Le 15 octobre
- Le 19 novembre
- Le 17 décembre

En tout, **244** délibérations ont été adoptées.

5 commissions d'appels d'offres ont été réunies en 2020 :

- Le 20 février
- Le 12 mars
- Le 25 juin
- Le 17 septembre
- Le 19 novembre

2. Participations financières aux partenaires/autres structures institutionnelles

STRUCTURE	MONTANT
ADN-FC	30 000 €
SDIS	1 173 539 €
SCOT	22 256 €
PÔLE MÉTROPOLITAIN	33 969 €
BELFORT TOURISME	8 000 €
MEDEF	9 555 €
MONTANT TOTAL	1 277 319 €

3. Fonds de concours d'investissement versés aux communes membres

286 000 €

4. Fonds de concours de fonctionnement versés aux communes membres

334 000 €



www.cc-sud-territoire.fr